Il y a donc là un point très grave qui n'est pas éclairci et sur lequel il est à espérer qu'un député viendra demander des explications au vertueux M. Rouvier.

M. Levêque signale ensuite un certain nombre d'opérations antistatutaires faites par le *Crédit foncier*, notamment un prêt de dix-huit cent mille francs à l'agent de change Bex, tombé comme on sait, en faillite; il termine en déclarant qu'il ne veut pas accepter la responsabilité de faits aussi graves, et en adressant sa démission au ministre des finances.

Comme nous le disons plus haut, la publication de cette lettre de M. Levêque a produit sur le marché une émotion profonde qui s'est traduite jeudi par une baisse importante sur les titres du *Crédit foncier*.

⁂

Paris, 8 mai. — La lettre de démission motivée de M. Levêque, sous-gouverneur du Crédit foncier, a produit une grande émotion dans les couloirs de la Chambre.

On s'attend à une révélation et à des scandales très graves.

M. Levêque manifeste l'intention de demander la nomination d'une commission d'enquête de onze membres, chargée de faire la lumière sur la situation du Crédit foncier.

Paris, 8 mai. — Le conseil des ministres a accepté ce matin la démission de M. Levêque, sous-gouverneur du Crédit foncier, après avoir pris connaissance de la réponse de M. Christophle aux critiques de son ancien collaborateur.

On lit dans la *France* :

« A la suite de la publication de la lettre de M. Lévêque, une baisse considérable s'est produite à la Bourse sur les actions du Crédit foncier.

» En deux jours, elles ont perdu 70 fr.; aujourd'hui la rente se voit entraînée dans ce mouvement de recul, aussi bien que les principaux établissements de banque.

» C'est qu'en effet le Crédit foncier touche à tant d'intérêts, ses relations étreignent si étroitement le pays, que tous les coups qui semblent le frapper paraissent atteindre la richesse publique jusque dans sa base.

» On conçoit dès lors l'émotion de la Bourse et l'anxiété avec laquelle elle attend de M. Rouvier des explications complètes et catégoriques.

» *Nous ne nous attacherons* pas à faire ressortir qu'une baisse de 32 c. 1/2 sur la rente, 50 fr. sur la Banque de France, 7 à 8 fr. sur les principaux établissements de crédit mérite que le ministre des finances prenne la parole et fasse la lumière complète sur un incident aussi grave.

» M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, a, de son côté, adressé une lettre à M. Rouvier, ministre des finances.

» Dans cette lettre, M. Christophle répond aux allégations de M. Levêque, au Crédit foncier, on n'a pas cru devoir communiquer en temps utile cette lettre aux journaux. »

Le *Paris* fait suivre la reproduction de la lettre de M. Christophle des documents suivants :

« Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 5 mai 1890.

» L'an 1890, le 5 mai, le conseil d'administration du Crédit Foncier de France, s'est réuni au siège social, rue des Capucines, 19. Sont présents : M. Albert Christophle, MM. Le Guay, sous gouverneur, Bret, Devès, Gay, Guérinet, Heuzey, Denifrouse.

» Le Trésor de Larocque, Marraud, Mathieu, Bodet, Mézières, Mir, de Neufvillet Pasteur, Plassard, Alfred Rivière, Léon Rivière, Rouland-Samson, Jules Simon et Thoureau, administrateurs : MM. Brice et Sauret censeur; M. Josseau, conseil judiciaire; M. Meliodon, secrétaire-général.

» La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le gouverneur.

» M. le gouverneur fait connaître que M. le ministre des finances a bien voulu lui communiquer la lettre par laquelle M. Levêque lui a adressé sa démission de sous-gouverneur du Crédit Foncier.

» Cette lettre est ainsi conçue : (Suit le texte de la lettre.)

M. le gouverneur donne ensuite lecture de la réponse qu'il a préparée (suit le texte de la réponse.)

» Le conseil, après avoir entendu les communications de M. le gouverneur, lui renouvelle, à l'unanimité, le témoignage de son entière confiance.

» M. René Brice déclare que le comité de censure donne sa complète adhésion au vote du conseil.

» Pour extrait conforme :

» Le secrétaire du conseil d'administration.

» (Signé) : L. Viard. »

Le choix du successeur de M. Levêque sera arrêté dans le conseil de samedi.

On lit dans le *Temps* :

« La lettre de M. Levêque a produit l'effet que tout le monde a du prévoir, à la lecture qui en a été faite dans un journal du matin.

» On a donc baissé jusqu'à 1.250 ; mais on s'est avisé ensuite que les suppositions qu'elle contient pourraient être réfutées par la réponse de M. Christophle, et les cours ont un peu repris, à 1,270, par suite de quelques rachats de vendeurs.

» Dans sa séance d'hier le conseil d'Administration du Crédit forcier a autorisé pour 3,433,780 fr. de nouveaux prêts, dont 3,054,700 fr. en prêts fonciers et 370,080 fr. en prêts communaux. »

⁂

Paris, 8 mai. — La discussion qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre, n'est pas de nature à calmer l'émotion provoquée par la démission de M. Levêque.

Nous avons assisté entre M. le gouverneur et M. le sous-gouverneur à un lavage de linge sale qui n'a rien d'édifiant.

Sans vouloir en aucune façon approuver les remords tardifs de M. Levêque, nous devons constater que la défense de M. Christophle a été pitoyable et a produit sur la Chambre une impression désastreuse.

L'attitude du ministre des finances n'a pas été plus brillante. Nous n'avons pas grande illusion sur le résultat de l'enquête que va faire le gouvernement; celui-ci est trop intéressé à ce qu'elle n'aboutisse pas.

M. Constans n'est pas le seul à savoir dans quelle caisse ont été pris les fonds qui ont servi aux dernières élections. De plus, un grand nombre d'hommes politiques sont en cause : parmi les membres du Conseil d'administration, on trouve : MM. Lefay, Mézières et Jules Simon. Donc l'enquête n'aboutira pas, à moins qu'un incident imprévu ne fasse éclater un nouveau scandale.

Qu'on se souvienne des débuts de l'affaire Wilson; ces débuts furent beaucoup plus modestes. Et à ce propos un député disait en quittant la séance: « *La dernière chambre a eu l'affaire Wilson, celle-ci pourrait bien avoir l'affaire Christophle.* »

Quoiqu'il en soit, la séance d'aujourd'hui aura été désastreuse pour le gouvernement; la majorité républicaine et l'administration de notre grand établissement de Crédit, MM. Rouvier et Christophle en particulier ne s'en relèveront pas.

SÉNAT

Séance du jeudi 8 mai 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

Elections sénatoriales

Les élections de MM. Astor, dans le Finistère, et Milliard, dans l'Eure, sont validées sans débat.

Le sort désigne le département de la Charente pour élire un sénateur en remplacement du général Greslay, inamovible, décédé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. Wallon, tendant à la nomination d'une commission des douanes de 36 membres.

M. Cochery propose, comme amendement à l'article unique, que la commission nommée ne soit saisie que des projets que le Sénat lui renverra.

Cet amendement est adopté.

Le Sénat adopte, après urgence déclarée, le projet de loi relatif aux livrets d'ouvriers.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 8 mai 1890

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à trois heures.

DEMANDE D'INTERPELLATION
sur le Crédit foncier

M. le Président. — J'ai reçu de M. Laur une demande d'interpellation sur la crise du Crédit foncier et sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne.

La Chambre fixera la date de la discussion de cette interpellation lorsque M. le ministre des finances sera à son banc. (Assentiment.)

Pension à Mme Faidherbe

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la concession à Mme Faidherbe, veuve du général Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'honneur, d'une pension annuelle et viagère de 6.000 francs.

L'urgence est déclarée, et le projet de loi est adopté par 349 voix contre 31, après quelques observations d'un M. Souhet, qui a tenu à le combattre au nom des principes.

INTERPELLATION DE M. LAUR
L'AFFAIRE DU CRÉDIT FONCIER

M. Rouvier, ministre des finances, entre en séance et va s'asseoir à côté de M. Christophle.

M. Rouvier, ministre des finances. — J'accepte la fixation de l'interpellation de M. Laur à samedi.

Cris : Tout de suite.

M. Floquet. — Je mets aux voix la discussion immédiate de l'interpellation de M. Laur, avant celle de M. Boissy-d'Anglas sur le Dahomey. Adopté.

M. Rouvier, ministre des finances. — Je demande la parole. (Vive agitation.) Je n'avais pas connaissance de la formule complète de l'interpellation de M. Laur, j'apprends à l'instant que M. Laur interpelle également le gouvernement sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne.

Ces deux questions n'ont aucune connexité.

Je demande la division, d'autant plus que le gouvernement va déposer un projet de loi sur cette seconde question ; l'interpellation de M. Laur viendrait opportunément à ce moment-là.

J'accepte la discussion immédiate pour le Crédit foncier, mais je demande le renvoi pour les caisses d'épargne.

M. Laur. — Je suis à la disposition de la Chambre.

Cris au centre : A un mois !

M. Floquet. — Je mets aux voix le renvoi à un mois. Repoussé.

La Chambre renvoie a samedi en huit la discussion de l'interpellation relative aux fonds des caisses d'épargne.

M. Floquet. — M. Laur a la parole pour développer son interpellation sur la caisse du Crédit foncier.

M. Laur donne lecture de la lettre par laquelle M. Levêque a adressé à M. le ministre des finances sa démission de sous-gouverneur du Crédit foncier, lettre qui a été publiée par un journal du matin.

M. Levêque avait déjà offert sa démission il y a un mois, mais M. Rouvier avait insisté pour qu'il ne la *maintint* pas.

M. Laur. — Je n'ai rien à ajouter à cet exposé, et j'espère que des explications complètes vont être fournies au pays. (Très bien ! très bien ! à droite et sur quelques bancs à gauche.)

RÉPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances. — J'ai communiqué cette lettre de démission à M. le gouverneur du Crédit foncier, qui m'a adressé une réponse très détaillée et une délibération du conseil d'administration.

Le reproche général de M. Lévêque est que le conseil d'administration n'intervient pas suffisamment dans les actes de gestion du Crédit foncier.

M. Levêque interrompt.

M. Rouvier. — Vous ne pouvez pas, mon cher collègue, exiger qu'en moins d'un mois, j'aie réussi à me former sur les faits signalés par vous l'opinion que vous avez mis douze ans à vous faire. (Sensation.)

Je reprends : Mais le conseil d'administration réuni le 5 mai, a été saisi de ce reproche par la lettre de démission de M. Levêque, et, après avoir entendu les communications de M. le gouverneur, lui a renouvelé, à l'unanimité, le témoignage de son entière confiance.

Dans ces conditions, le gouvernement n'a eu qu'à accepter la démission de M. Levêque.

Personne ne veut sans doute que le gouvernement intervienne dans la gestion du Crédit foncier.

Quant aux détails, c'est aux personnes en cause de s'en expliquer devant la Chambre. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)

EXPLICATION DE M. LEVÊQUE

M. Levêque. — Il est difficile, Messieurs, pour un directeur ou un administrateur de savoir à quel moment il convient de se retirer.

Dans l'affaire des métaux, on reproche à M. Siegfried de n'avoir pas fait connaître sa démission et les motifs qui l'ont amenée. J'estime que je ne pouvais donner ma démission plus tôt que je ne l'ai fait.

C'est depuis quelques mois seulement que j'ai connaissance de faits dont je n'ai cru pouvoir accepter la responsabilité. (Bruit.)

Il y a trois ans, j'ai constaté qu'on ne m'appelait plus à des réunions où ma personne aurait cependant été indispensable; je m'en suis plaint, et M. Christophle m'a répondu que c'était lui qui était le gouverneur.

Mais j'ai compris pourquoi ces réunions n'avaient plus lieu, quand j'ai su que certains faits se passaient en violation des statuts.

Je m'en suis expliqué dans une conversation cordiale avec M. le ministre des finances, qui avait semblé reconnaître l'exactitude et la gravité des faits (M. Rouvier fait des signes de dénégation.)

Cependant M. le ministre des finances écrivait, quelque temps après, à M. le gouverneur du Crédit foncier pour l'assurer de la confiance du gouvernement et lui rappelait que le gouverneur est seul responsable et que les sous gouverneurs n'exercent que les attributions qui leur sont déléguées par le conseil.

C'est alors que j'ai cru devoir donner ma démission. (Agitation à gauche et au centre.)

S'il est démontré que les dividendes ne sont pas absolument réguliers, parce qu'on prend sur le capital des frais d'administration, cela suffira pour justifier ma démission. (Sensation.)

Il y a au Crédit foncier des frais d'administration pour payer le personnel et des frais de publicité, mais le gouverneur veut avoir des fonds secrets pour distribuer des subventions à la presse, pour faire librement d'autres dépenses. (Mouvement. — MM. Christophle et Rouvier rient jaune.)

Si toutes ces dépenses sont utiles, je consens à ce qu'on lui alloue cette somme (exclamation); oui, je vais bien loin; mais pourquoi en soustraire la connaissance au conseil d'administration et aux sous-gouverneurs.

On ne le veut pas et on prend ces dépenses sur le capital.

Il y a un compte intitulé : *Provision pour frais d'émission des emprunts* : or, les emprunts sont terminés et les frais continuent, ils augmentent même tous les mois, et, comme on prend cet argent sur le capital, on a distribué à tort un dividende de 63 francs qui n'aurait pas été aussi élevé, si les frais avaient été prélevés sur les bénéficas. (Mouvements divers.)

M. Christophle proteste.

M. Lévêque. — Des sommes qui se chiffrent par millions ont été ainsi dépensées sans vote du conseil d'administration.

Depuis quelques années on ne fait pas de budget au Crédit foncier; des opérations considérables ont été faites à la Bourse, sans que j'aie été consulté. (Bruit.)

M. de Douville-Maillefeu. — Mais expliquez-vous; on ne doit pas faire des opérations de bourse au Crédit foncier.

M. Lévêque. — Je ne pouvais accepter cette situation ; le conseil d'administration subitement convoqué le 5 mai, a été saisi de la lettre de démission et de la réponse du gouverneur.

Il a reconnu que des sommes importantes avaient été dépensées sans son autorisation et ce seul fait suffit.

Mais la Chambre n'est pas un tribunal, elle ne peut statuer en connaissance de cause; ce qu'elle peut faire, c'est de nommer une commission de onze membres qui fera une enquête.

En attendant, je reste convaincu que j'ai fait un acte loyal et honnête en donnant ma démission. (Applaudissements prolongés sur presque tous les bancs.)

RÉPONSE DE M. CHRISTOPHLE

M. Christophle. — En entendant le réquisitoire de mon ancien collègue du Crédit foncier, j'ai éprouvé un sentiment des plus pénibles.

Pendant douze ans, le gouverneur et le sous-gouverneur du Crédit foncier ont été associés de fait et de droit pour une cause commune ; pendant douze ans, l'entente a été complète, tout à coup le désaccord a éclaté.

M. Lévêque dit qu'il veut mettre à couvert sa responsabilité morale; il reconnait par là que ce qui a été fait n'a pu compromettre la situation financière du Crédit Foncier.

Il est important de bien l'établir, car il ne faut pas oublier que le Crédit foncier a aujourd'hui pour plus de trois milliards huit cents millions d'obligations en circulation ; sa situation est des plus sincères.

Les faits que M. Lévêque critique ont toujours existé; il s'agit de dépenses de publicité qu'on prétend être exagérées et avoir été ignorées du conseil d'administration; il en serait de même des dépenses d'administration et d'opérations contraires aux statuts.

Je vais répondre à ces accusations.

Le Crédit foncier, qui emprunte continuellement, a le devoir strict de se maintenir l'opinion favorable. (Vives protestations à droite. — Mouvements divers sur plusieurs bancs à gauche. — Sensation).

J'ai voulu montrer la plus grande franchise. (Tumulte prolongé ; les interruptions se perdent dans le bruit).

Mais je n'ai rien à nier de ce que j'ai fait.

Est-ce moi qui ai apporté ce débat devant la Chambre, non n'est-ce pas? (Hilarité prolongée).

J'accepte du reste la responsabilité complète de tout ce que j'ai fait.

M. Levêque a reconnu lui-même l'utilité des dépenses de cette nature, dans une certaine mesure. (Ah ! ah !)

Il s'agit de savoir si la mesure a été dépassée.

Mais êtes-vous juges de cette question ?

Est-ce à vous à me reprocher d'avoir donné de l'argent à certains journaux. (Oh ! oh ! — protestations. Tumulte.)

Je dirai tout : ces dépenses ont été faites avec l'autorisation du conseil d'administration; elles ont figuré sur ce que nous appelons le livre rouge.

Ce livre a été communiqué à M. Levêque ; il n'a pas ignoré ces dépenses; elles ont été imputées sur des ressources parfaitement disponibles, et non, comme il l'a dit, sur des ressources en capital ; je n'ai pas compris ; a-t-il voulu parler du capital social ?

M. Levêque. — Non.

M. Christophle. — La Chambre a pu s'y tromper. Ce *Livre-Rouge*, personne ne croira que le sous-gouverneur n'en ait pas eu connaissance.

M. Levêque. — Vous ne me l'avez pas communiqué. (Exclamations diverses.)

M. Christophle. — Si M. Lévêque n'avait pas pris connaissance de ce document, il aurait encouru une grave responsabilité.

M. Lévêque a assisté à toutes les réunions du conseil d'administration et aux diverses commissions.

Il est très vrai qu'une commission, qui se réunissait tous les mardis, a été supprimée : mais à cette commission on a substitué le conseil d'administration entier.

Est-ce là l'œuvre d'un homme qui aurait voulu dissimuler ses opérations.

Jamais on n'avait introduit autant de lumière dans ce grand établissement financier.

Comment se fait-il que M. Levêque, qui a assisté à toutes les séances, qui a tout connu, n'ait jamais fait entendre une protestation contre les faits qu'il incrimine aujourd'hui ? Pourquoi ce silence singulier ?

M. Levêque a parlé de l'affaire Bex ; mais l'opération faite par le Crédit foncier a été régulière. Le Crédit Foncier ne perdra rien à la faillite Bex ; le syndic lui-même a reconnu son droit tout entier.

Enfin M. Lévêque a parlé d'opérations irrégulières s'élevant à plus de 500 millions par an que lui-même aurait ignorées et qui auraient été cachées au conseil d'administration.

L'accusation est directe, elle n'est pas nouvelle. M. Lévêque l'a ramassée dans le journalisme. (Mouvements divers.)

Oui, il y a des journaux qui ont la spécialité de dire des choses désagréables aux maisons financières ; mais à côté de ces mauvais journaux (exclamations diverses, hilarité prolongée), oui de mauvais journalistes ont la spécialité de ramasser toutes les accusations contre le crédit foncier (hilarité prolongée).

On a prétendu que le Crédit foncier avait une bourse de jeu avec laquelle il faisait des placements de bourse pour 3 à 400 millions. Cela n'est pas vrai, et je déclare ne redouter aucune investigation. (Murmures).

Voix diverses. — Demandez l'enquête !

M. Christophle. — Je demanderai ce que je voudrai. Il se crée chaque jour, au Crédit foncier, des affaires considérables, le mouvement de caisse est énorme, les placements se font en report, il faut ensuite *les faire rentrer par les prêts, et le Conseil* d'administration ne peut être prévu chaque jour de toutes ces opérations pour lesquelles, il a donné une autorisation générale.

Il y a deux ans, à l'époque où j'étais le plus attaqué dans l'assemblée générale de 1888, j'ai déposé la question de confiance: aucun des actionnaires présents ne s'est levé pour m'accuser.

Comment se fait-il que M. Lévêque ne l'ait pas fait alors ? Il était présent cependant. Maintenant, si la Chambre ne se trouve pas suffisamment éclairée, je demande, le premier, au gouvernement d'exercer une vigilance plus active. (Rires à gauche : L'enquête ! l'enquête !)

M. Christophle. — Je repousse l'enquête, m'appuyant sur le tort qu'elle pourrait faire au Crédit foncier et sur le trouble qu'elle jetterait dans les opérations foncières.

Je m'entendrai avec M. le ministre des finances. (Protestations, ricanements à gauche, rumeurs prolongées.)

M. Christophle. — Je défie tous les contrôles ; mais, je le répète, il y a péril à ordonner l'enquête.

La Chambre assumerait là une grande responsabilité. Il y va de l'intéret du pays tout entier.

M. Christophle descend de la tribune au milieu d'un bruit qui se prolonge quelques minutes La Chambre est houleuse.

M. MILLERAND

M. Millerand. — La conduite de M. le ministre des finances, dans cette affaire, n'a pas été sans me surprendre. Comment se fait-il qu'après avoir été prévenu par M. Lévêque, il ait écrit le 12 avril à M. Christophle une lettre où il lui renouvelle sa confiance et cela sans avoir procédé à aucune investigation et sans délibération préalable du Conseil d'administration, quand il s'agit du crédit foncier qui est sous la tutelle officieuse de l'Etat.

Le gouvernement est inexcusable de s'abstenir et de laisser la Chambre se débrouiller comme elle l'entendra. je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre regrettant que le gouvernement n'ait pas cru devoir vérifier les allégations du sous-gouverneur du Crédit foncier passe à l'ordre du jour. »

M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances. — Je n'entends décliner aucune part de responsabilité.

Ainsi, je repousse énergiquement l'enquête parlementaire. Je compte faire une enquête moi-même au moyen de mes agents. (Mouvements divers.) Je ferai la lumière complète. (Ricanements à l'extrême gauche. Rumeurs prolongées. Applaudissements au centre.)

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU

M. de Douville-Maillefeu. — M. le ministre des finances aurait dû envoyer des inspecteurs de finances. il a préféré laisser engager le débat.

Eh bien ! il faut que la question soulevée ait une solution, je demande l'enquête parlementaire. (Mouvements divers, rumeur prolongée.)

LES ORDRES DU JOUR

M. Floquet. — Je suis en possession des ordres du jour suivants :

Le premier de M. Girodet, demandant la nomination d'une commission d'enquête.

Le second signé Dejardin-Verkinder et Thellier de Poncheville, invitant le gouvernement à faire procéder à la vérification des faits allégués par M. Levêque.

Le troisième de MM. de Lamarzelle et de Cazenove de Pradines invitant le gouvernement à faire procéder à la vérification des écritures du Crédit Foncier.

Le quatrième de M. Royer invitant le gouvernement à faire l'enquête.

Le cinquième de M. Gairaud prenant acte de la déclaration du gouvernement passe à l'ordre du jour. (Sensations, rires à droite.)

Le sixième a été présenté par M. Millerand et le septième a été déposé par M. Thévenet.

« La Chambre, prenant acte des déclarations du ministre des finances, passe à l'ordre du jour. (Hilarité! Mauvements divers.)

Le huitième signé par M. Le Myre de Villers, Aynard et Berger est ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement et comptant sur sa vigilance passe à l'ordre du jour. »

M. Dupuis. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour de M. Royer que j'ai moi-même signé et qui est ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à procéder à une enquête sur faits les de gestion du Crédit foncier, notamment en ce qui concerne le respect des statuts et des lois spéciales. »

M. de Freycinet dit que le gouvernement ne veut pas accepter ces diverses formules d'ordre du jour qui contiennent un blâme implicite.

Nous sommes néanmoins, dit-il, d'accord avec les auteurs sur le but à atteindre.

Après une longue agitation, le dépôt de l'ordre du jour suivant a été voté à mains levées.

« La Chambre, donnant acte de la déclaration du gouvernement, et comptant sur sa vigilance, passe à l'ordre du jour. »

La Chambre adopte, à mains levées, l'ordre du jour prenant acte des promesses du gouvernement de faire procéder à une enquête.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Dumay une demande d'interpellation sur la négligence de l'inspection dans certains centres industriels.

La discussion de cette interpellation est fixée à jeudi.

La séance est renvoyée à samedi et est levée à 6 heures 40.

NOUVELLES DU JOUR

La journée de huit heures

Paris, 8 mai. — MM. Cluseret, Thivrier et Lachize ont été entendus aujourd'hui par la commission relative au travail dans les manufactures. Les trois députés socialistes ont demandé la réduction de la journée de travail à huit heures pour tous les ouvriers y compris les ouvriers du batiment et ceux qui travaillent chez eux à façon avec des forces motrices. Pour les enfants et les femmes ils demandent l'interdiction de tout travail de nuit et la réduction de la journée à six heures.

En ce qui concerne la fixation des salaires, les députés socialistes ont exprimé des avis différents. M. Cluseret pense que la fixation des salaires ne doit pas être fixée par une loi, contrairement à l'opinion de M. Lachize. M. Lachize, lui, estime que la législation doit intervenir sous cette réserve que les syndicats des patrons et des ouvriers seraient préalablement consultés.

M. Thivrier a annoncé que les délégués des ouvriers qui ont apporté, le 1er mai, les pétitions à la Chambre demanderont à être entendus par la Commission.

Une grève à l'usine de M. Isaac Holden à Reims

Reims, 8 mai. — Une grève vient d'éclater à l'usine Isaac Holden, où les ouvriers ont réclamé une augmentation qui ne leur a pas été accordée. 300 ouvriers environ ont quitté le travail; par suite l'usine sera fermée demain; elle occupait 1,200 personnes.

Les grèves dans les départements

La Grand'Combe, 8 mai. — 5 à 600 grévistes des compagnies limitrophes sont venus cette nuit, à la Grand'Combe, pour essayer de faire cesser le travail; malgré leurs menaces, le travail a été repris ce matin sur tous les chantiers.

La Grand'Combe, 8 mai. — L'attitude des mineurs de La Grand'Combe a été si énergique que le directeur les a remerciés d'avoir continué le travail malgré les tentatives faites pour le leur faire cesser.

En prévision des incidents que les grévistes étrangers pourraient provoquer sur les chantiers de La Grand'Combe, deux compagnies du 55e de ligne sont arrivées aux mines.

Le préfet du Gard et le sous-préfet d'Alais sont venus visiter la population.

Montluçon, 8 mai. — Les principaux ouvriers refusent de rentrer malgré la mise en demeure de la direction de l'usine. Il est question de fermer les portes.

Les grévistes et la population sont très surexcités ; de nombreuses brigades de gendarmerie et un escadron de chasseurs sont sur les lieux.

Pèlerins allemands au Vatican

Rome, 8 mai.— Le Pape a reçu à midi les pèlerins allemands dans la salle ducale.

En réponse à une adresse lui exprimant l'affection et la reconnaissance des catholiques allemands, le pape a parlé de la situation religieuse en Allemagne où la guerre au catholicisme a cessé et où l'on revient à de meilleurs termes en abrogeant les lois hostiles.

Il compte sur la constance des catholiques pour accomplir l'œuvre pacificatrice.

Les grèves à Lille

Lille, 8 mai. — Ce soir, à huit heures, au *Salon Central*, 27, rue Notre-Dame, a eu lieu la conférence donnée par MM. Ferroul et Baudin, députés, aux ouvriers socialistes lillois.

La salle était archicomble : 1,500 personnes environ.

Le citoyen Delory a pris le premier la parole et a présenté les deux orateurs à l'assemblée. Une ovation lui a été faite en souvenir de son arrestation.

Les deux orateurs ont successivement développé leurs discours de Roubaix, ils ont été vivement applaudis.

La séance n'a donné lieu à aucun incident, elle a été levée à dix heures.

Le mouvement préfectoral

Paris, 8 mai. — Le mouvement préfectoral que nous avons annoncé n'est pas encore arrêté définitivement, mais on peut dire, dès aujourd'hui, que M. Centi, ancien préfet des Vosges, qui a occupé quelques jours les fonctions de directeur du personnel au ministère de l'intérieur, sera nommé préfet d'Indre-et-Loire.

La commission des douanes

Paris, 8 mai. — La commission des douanes a entendu le rapport de M. Viger sur la proposition tendant à exempter les blés durs employés à la fabrication de l'amidon, du droit sur le blé.

Comme la commission a exempté jusqu'en 1892 les amidons de maïs du droit qu'elle propose d'établir sur le maïs, les conclusions ont été approuvées tendant à l'adoption d'un article ainsi conçu: « Les maïs, les riz et les blés durs employés à la fabrication de l'amidon en aiguilles et en marrons destinés au blanchissage, sont exempts de droits. »

En dernier lieu, la commission a décidé d'entendre le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce sur le projet portant modification du tarif des douanes en faveur de certains produits tunisiens.

Les ouvriers gaziers

Paris, 8 mai. — Le conseil d'administration de la compagnie du gaz a décidé d'augmenter tous les ouvriers travaillant aux fours les chauffeurs aussi bien que les servants.

Au conseil des ministres

L'ACCAPAREMENT DES PÉTROLES

Paris, 8 mai. — Dans le conseil de ce matin, les ministres se sont entretenus de la future interpellation de M. Francis Laur sur l'accaparement des pétroles.

Le ministre de la justice a fait savoir qu'il rechercherait s'il y avait eu coalition dans le sens légal du mot.

LES ÉVÉNEMENTS DU DAHOMEY

Le conseil s'est ensuite mis d'accord sur la réponse à faire à l'interpellation de M. Boissy-d'Anglas relative aux évènements du Dahomey.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le conseil a examiné différentes propositions relatives au droit sur le séjour des étrangers en France. Le conseil a surtout étudié, sur ce sujet, la législation étrangère de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, etc., tous pays ou les étrangers ne sont soumis à aucune taxe.

La Suisse seule, impose un droit très minime auquel sont d'ailleurs soumis les habitants d'un canton qui travaillent dans un autre canton que celui dans lequel ils résident.

Dans leur prochaine réunion, les ministres examineront si les traités en vigueur n'empêchent pas l'adoption des propositions soumises a la Chambre.

L'OPÉRA-COMIQUE

Le Conseil s'est ensuite occupé de la reconstruction de l'Opéra-Comique.

M. Bourgeois est disposé à reprendre le projet déposé par M. Fallières, projet repoussé par la commission de la Chambre.

UN EMPLOYÉ CANDIDAT

Enfin, les ministres se sont occupés d'une question que M. Millerand doit adresser au ministre des travaux publics, au sujet de l'injonction faite par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à l'un de ses employés d'avoir à retirer sa candidature au conseil municipal de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les dispensés au titre des industries d'art — Aux termes de l'art. 26 du décret du 23 novembre 1889, peuvent réclamer le bénéfice du paragraphe 3 de l'art. 23 de la nouvelle loi militaire du 15 juillet 1889, les jeunes gens des catégories suivantes :

Ciseleurs, graveurs sur métaux, cristaux, verre, pierre et bois; sculpteurs et modeleurs; mouleurs de pièces et objets d'art; mosaïstes, ouvriers en faïence, porcelaine et verrerie d'art ; peintres décorateurs ou doreurs ; ornemanistes ; repousseurs sur métaux; émailleurs; horlogers, bijoutiers, joailliers, orfèvres ; fabricants d'intruments de musique et luthiers; fabricants d'instruments de précision et de chirurgie; armuriers de luxe; ouvriers en serrurerie, menuiserie, ébénisterie, tapisserie, tissage, broderie et reliure d'art ; dessinateurs industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelle et passementerie ; lithographes et imprimeurs en taille douce.

Les jeunes gens auxquels ces dispositions sont applicables doivent faire parvenir leur demande à la préfecture avant le 10 mai.

Les candidats devront présenter au jury :

1° Un certificat du maire de la commune où ils ont leur domicile, tel que le détermine l'article 13 de la loi du 15 juillet 1889, constatant qu'ils sont inscrits sur les tableaux de recensement établis pour la formation de leur classe.

2° Un certificat d'exercice de l'une des industries d'art spécifiées à l'article 26 du présent decret ; ce certificat est établi par l'autorité municipale.

De plus ils seront soumis à une épreuve pratique spéciale à leur profession ; cette épreuve est déterminée et surveillée par le jury.

Par décret de M. le président de la République en date du 27 avril dernier, M. Léon Forgeois, huissier à Lille, a été nommé aux mêmes fonctions à Roubaix, en remplacement de Me Louis Fontaine, démissionnaire en sa faveur. Me Forgeois a prêté serment à l'audience du tribunal civil de Lille de ce jour.

L'étude reste fixée rue du Nord, 4.

La note qui nous avait été communiquée, et que nous avons publiée en même temps que la lettre de M. Vanoutryve à M. Pannier était, parait-il, erronée.

Cette lettre serait la seule satisfaction que M. Vanoutryve aurait consenti à donner à M. Pannier; et, si cette affaire a duré aussi longtemps, ce serait précisément parce que M. Vanoutryve aurait refusé de céder à d'autres exigences.

Un accident s'est produit mardi matin, à l'établissement de MM. Lemaire et Dillies.

Un rattacheur Louis Delbeck, âgé de 21 ans, a eu la main prise dans son métier. La blessure est heureusement peu grave.

Les ouvriers de la maison Glorieux et Picavet, rue de l'Industrie, se trouvaient jeudi matin en face de cet établissement, lorsque l'un d'eux, aperçut le sieur P..., le délégué de l'usine, l'apostropha vivement et lui reprocha être le premier à travailler, après avoir été le premier à pousser à la grève.

Ce reproche ne plut pas à P... qui, tirant une clef de sa poche, en frappa vigoureusement son interlocuteur à la tête.

Un agent fut appelé qui conduisit P... au poste où il fut écroué.

La jeune Joséphine Moens, âgée de 13 ans, de la rue de l'Ouest, s'amusait, jeudi matin, avec des gamins de son âge, non loin de chez elle, quand elle tomba dans un bain de chaux vive. Elle reçut sur tout le corps des brûlures assez étendues pour nécessiter son transport à l'Hopital.

Un mari peu commode est assurément le nommé G...... Depuis quelque temps, il avait abandonné sa femme et ses cinq enfants, lorsque, mercredi après-midi, il voulut réintégrer le domicile conjugal.

Mais sa femme ne l'entendit pas ainsi et refusa de le recevoir.

G... n'en fut pas content et tomba à coups de poing *américain* sur la malheureuse qui a dû être conduite à l'Hôtel-Dieu.

Elle porte à la tête et à la figure des blessures d'une certaine gravité. Plainte a été portée.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Avis aux ouvriers mécaniciens de Roubaix.

» Les ouvriers mécaniciens qui voudraient se faire inscrire à la chambre syndicale sont priés de se présenter tous les jours jusqu'à 9 heures du soir chez Hervé Milbéo, Grande-Rue, 137, H. Vandeputte, rue de l'Alouette, 43. »

Croix. — *Necrologie.* — Nous apprenons la mort de Madame Holden, femme de M. Isaac Holden, membre du Parlement Anglais et l'un des associés de la maison Isaac Holden et fils, de Croix.

Madame Holden est décédée à Keighley (Yorkshire), le 3 mai, à l'âge de 83 ans.

Lannoy. — Une amputation a été opérée, jeudi après-midi, à Lannoy, par M. le docteur Bernard, dans les conditions suivantes.

Le sieur Florimond Calais, âgé de 21 ans, ouvrier à la filature de lin de M. Boutemy, montait dans un ascenseur, par un endroit complètement interdit.

Il se fit prendre, dans un engrenage, la main droite, qui fut complètement broyée. On dut faire venir de Roubaix un médecin qui opéra l'amputation immédiatement.

Le blessé est soigné à l'infirmerie de l'établissement.

Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, 50 litres contre mandat de 15 fr. adressé au bureau du journal. 7

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710--43733

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

AVIS AUX INDUSTRIELS
ET AUX NEGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du *Journal de Roubaix* et du *Bulletin des Laines* un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la blousse.

Cette dernière partie embrasse une période de quatorze années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 fr.

Ce prix est réduit à un franc pour les abonnés à la grande édition du *Journal de Roubaix* et au *Bulletin des Laines*.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus.

TOURCOING

Un deuil cruel vient encore de frapper M. Charles Jonglez, l'ancien député de Tourcoing, dans ses plus chères affections.

M. Charles Jonglez fils est mort, jeudi soir, à la fleur de l'âge, des suites d'une longue maladie.

Nous ne pouvons que nous associer aux nombreux témoignages de sympathie qui sont donnés à M. Jonglez, en ces douloureuses circonstances.

Suicide d'un Tourquennois à Mouscron. — Nous apprenons que l'un de nos concitoyens M. C. M..., s'est suicidé vendredi matin dans un hôtel de Mouscron en se tirant un coup de revolver dans la tête.

M. C. M... a été attaché pendant longtemps comme acheteur de laines à l'une des plus importantes maisons du pays. Il suivait, à ce titre, le marché de Londres et a fait plusieurs voyages a Buenos-Ayres.

Une cruelle maladie l'ayant forcé de prendre du repos, il s'était retiré chez l'une de ses sœurs habitant la rue Verte. On croit que c'est sous l'influence de cette maladie qu'il se sera donné la mort dans les circonstances que nous signalons plus haut,

M. C. M... avait 56 ans.

L'incendie de Mouveaux. — C'est plutôt de Marcq que l'on devrait dire car la ferme incendiée dite de *La Beuvreque* quoiqu'à une très-faible distance des dernières maisons de Mouveaux, est située sur le territoire de Marcq.

Cette ferme contient 35 hectares, tant en pâtures qu'en terres à labour. Le propriétaire est M. le comte d'Hespel, maire de Bondues. Elle est occupée depuis de longues années par M. Dillies, âgé de 72 ans, aidé par ses fils encore célibataires.

A une petite distance existe un moulin à vent dépendant de la propriété et exploité également par le fermier.

Il y a de nombreuses bêtes à cornes, 6 chevaux, et des moutons qui n'appartiennent pas au fermier.

On sait que depuis une vingtaine d'années surtout, des hollandais, et plus fréquemment des Allemands, s'entendent avec les fermiers de nos contrées, pour placer des troupeaux de moutons, dans les communes où par suite de la division des propriétés, les cultivateurs ne peuvent plus en tenir comme autrefois. Le fermier n'a qu'à fournir la nourriture du berger et des chiens, donner la paille et il a pour lui le fumier quand les moutons sont à l'étable et le *parcage* dans la bonne saison. Le troupeau qui se trouvait à la Beuvreque y était dans ces conditions et on verra par la suite que les explications que nous venons de donner, n'étaient pas sans raison.

Disons d'abord qu'on avait considérablement exagéré l'importance des pertes qui se réduisent en fin de compte à une quinzaine de mille francs pour le propriétaire et de 8000 à 10,000 pour le fermier. Il y a assurance à la *Générale* pour 52.000.

Les bâtiments forment un vaste quadrilatere irrégulier : d'un côté la maison d'habitation ; à la suite la vacherie ; en face les granges qui sont entièrement détruites avec tout ce qu'elles contenaient, paille, foin, hyvernage, avoine en paille, lin de la dernière récolte qui venait d'être vendu 1800 fr., et qu'on devait livrer dans quelques jours.

A droite de la porte d'entrée, les bergeries, dont il ne reste que les quatre murs; *à gauche* les écuries préservées; en face des constructions diverses dont il ne reste absolument rien.

Au milieu de la cour étaient un vaste hangar abritant diverses voitures: à côté la porcherie, au-dessus de laquelle était disposée une chambre où couchait le berger. Une énorme meule de paille était contiguë au hangar.

Le berger ne dépendait que très indirectement du fermier, jouissait pour ainsi dire d'une liberté illimitée, dont parait-il il abusait fréquemment.

Ainsi, mercredi, vers minuit, il était vu dans un cabaret en état complet d'ivresse, et il devait partir dans la nuit pour Reckem et Mouscron, chercher des moutons qu'avait fait venir son maître, le sieur Edouard Kluskaeno, demeurant à La Madeleine.

Ce berger du nom de J. Vannaste, âgé de 55 ans, né à Desselghem (Belgique), rentra à la ferme et alla réveiller plusieurs domestiques pour avoir des allumettes, disant qu'il n'allait pas se coucher, qu'il devait partir tout de suite. On ne l'écouta pas et une demi heure après un domestique de la ferme nommé Delreux s'éveilla aux crépitements des flammes; la porcherie, le hangar et la meule de paille tout était embrasé. Le feu gagna bientôt la grange, la bergerie et autres bâtiments, tous très vieux et couverts en paille.

Les pompiers de Mouveaux arrivèrent bientôt et avec leur seule pompe à bras, ils travaillèrent si énergiquement qu'ils parvinrent à faire la part du feu. C'est vraiment miraculeux que tout n'a pas été détruit.

Chose digne d'être notée, les pompiers de Marcq de la commune, n'ont pas donné signe de vie.

On était persuadé que le berger, que personne n'avait vu partir, avait péri dans les flammes et les premières recherches, auxquelles on pût se livrer furent dirigées dans les décombres de la porcherie. On retrouva le lit en fer, tordu, déformé par le brasier, quand tout à coup vers midi... on vit arriver le berger en tenue de voyage et ne comprenant rien au tableau qu'il avait devant les yeux. Il avoua qu'il avait essayé d'enflammer des allumettes et que n'ayant pu y parvenir il s'était habillé à tâtons et s'en était allé. Il parait de toute évidence qu'il aura jeté les allumettes au hasard et que c'est ainsi que le sinistre a commencé.

Des patrouilles de cuirassiers et de dragons qui avaient vu la lueur de loin, sont arrivés sur les lieux en toute hâte et ont assuré le service d'ordre. Dans l'obscurité un dragon s'est jeté avec son cheval dans un silo à *drage* assez profond mais ne s'est pas blessé.

A citer la conduite courageuse d'un gendarme qui, guidant une patrouille, monte sur le faite des écuries, et empêche pendant plus d'une heure le feu de gagner de ce coté. C'est certainement à lui qu'on doit la préservation de cette partie de bâtiments.

Comme nous l'avons dit, on a pu sauver tous les bestiaux. Les malheureux chiens, qui étaient employés à actionner la machine a battre le beurre, et qui étaient à la chaine, sous le hangar, ont péri. Chose singulière, on ne voit plus, comme restes des pauvres bêtes, que les intestins carbonisés. Un certain nombre de poules ont aussi été asphyxiées. Dans l'après-midi, on coupait encore le cou à quelques-unes qui avaient été plus ou moins atteintes par les flammes.

Deux des fils de M. Dillies assistaient mercredi à une noce à Halluin. En quittant cette localité pour revenir chez eux, ils virent la lueur de l'incendie et eurent de suite le pressentiment que c'était leur ferme qui brûlait.

Simple police. — *Audience du 8 mai 1890.* — C'est sans doute la dernière fois que siège M. Goubet, nommé à un poste supérieur à Lille.

Nous revoyons côte à côte la « Belle-Julie » et M. V..., qui se sont colletés, en plein midi, au sentier de Roubaix, et dont l'affaire avait été remise. De part et d'autre les explications sont extrêment violentes. Deux amendes de 2 francs à chacun. La « Belle-Julie » s'en va grinçant des dents et pâle comme la mort.

On a jugé à cette audience une vingtaine de gamins, pour *jet de corps durs*. Le premier n'a pas plus de 6 à 7 ans. Il se présente seul, plein de crânerie, les mains dans les poches. « Tu as jeté des pierres, dit le juge ? — Non, M'sieur. — Comment, non, on t'a vu ! — C'étaient pas des pierres ; c'étaient des cailloux ! 1 franc.

— Maintenant toute une bande : papas et mamans sont là, et se placent en serre-files derrière leurs héritiers. Une mère se trouve dans une singulière situation l'un des siens est inculpé, et un autre est témoin. C'est la bande de garnements qui a brisé pour 150 fr. de carreaux, dans une maison en construction rue de la Vigne. Deux seulement sont condamnés. l'un à 2 fr, l'autre à 3.

Damiens, qui faisait jaillir, sur les passants, l'eau des bornes-fontaines, est aussi condamné à 1 fr.

V..., garçon brasseur, se voit infliger 11 francs, pour avoir écrasé, avec sa voiture, un tuyau de pompe, lors de l'incendie de la rue des Poutrains.

Hermache, qui frappait son cheval avec une chaine en fer, est condamné à 15 fr. en vertu de la loi Grammont.

— Les affaires de violences sont très nombreuses, quelques-unes même fort graves. Nous ne mentionnerons que celle de Victor P..., un vrai géant. Nous croyons bien que l'inculpé de jeudi est le conscrit qui, le jour du conseil de révision, s'en allait tout joyeux, à moitié vêtu, criant à tue-tête : « Des perches à po d'chuques in n'in veut mie ! » Victor a cassé des carreaux dans deux cabarets ; il a même, suivant l'expression d'un témoin, quelque peu *hoschénié* les cabaretiers et leurs femmes. « J'étais un peu *roste*, dit Victor; et puis, ils sautaient à cinq ou six sur mon dos pour me f... à la porte ! »

Le juge veut bien joindre les deux causes et inflige au géant : 1° 5 fr. pour ivresse; 2° deux fois 5 francs pour dommages à la propriété mobilière d'autrui; 3° 3 fr. pour les violences.

Victor s'en va tirant si comiquement la langue, et sa figure dénote un tel étonnement qu'il doit se dire intérieurement : « Il n'y fait pas bon aujourd'hui. » Mais si les condamnations pécuniaires ont été, en effet, fort sévères, aucune peine d'emprisonnement n'a été prononcée.

Roncq. — M. Du Liscouet, juge d'instruction, est arrivé par le tramway à la gare de Francs, vers trois heures et s'est rendu à pied au Blanc-Four. Il était accompagné d'un interprète flamand. L'objet de son voyage était, croyons-nous, de continuer l'information relative aux coups de couteaux portés au sieur Marescaux.

— Une double arrestation a été opérée jeudi matin par la gendarmerie d'Halluin.

J.-B. Messelière, teinturier et J.-B. Lamarcq, tisserand, tous deux âgés d'une vingtaine d'années ont été arrêtés pour bris de clôture chez M. le curé et à l'établissement de M. Leurent. Ils ont pris le chemin de Lille.

LILLE

Sport. — La réunion organisée pour le jeudi 15 mai, jour de l'Ascension, par la Société des Courses de Lille, promet d'être fort brillante. Voici la liste des engagements :

Prix du Gouvernement (au trot monté.) — MM. A. Flocon, *Ile de France*, *Isard*, Anatole Corman, *Heric*.

Prix du Chemin-Vert. — MM. Paul Destombes, *Trefoil*; comte J. de la Boutetière, *Belfort* ; de Lichtervelde, *Polly*; Comte L. d'Harcourt, *Congo II*, de Raimbouville, *La Cochère*; E. Calloud, *Jactance*, *Constantin*; vicomte d'Armaillé, *Carloman* ; Ed. Ribaucourt, *Grosvenor*, 1/2 s.; Siméon, *Barbette*, Tamboise, *Haydée*; comte R. de Clermont Tonnerre, *Lindor*; Vial, *Cabochard*.

Prix des Dames. — MM. P. Caillaux, *Koster*; des Vosseaux, *Fleurette*, *Gentillesse*; de Raimbouville, *La Cochère*; Siméon, *Barbette*; de Vésian, *Rocco*; de Lostanges, *Springheal*; P. Destombes, *Trefoil*; A. Poullier, *Sonnette*; Ed. Ribaucourt, *Bassija*, G. Ledat, *Pierrot*; P. Devilder, *Govalia*; E. Dreyfus, *Orange*; Georges Off, *Vatel*.

Steeple-Chase militaire. — MM. de Breteuil, *Barbison*; E. Chaband, *Grey*, 1/2 s.; Robillo., *Gabaret*; Gillot, *Amoureuse*; G. Lepillain, *Sonastress*, 1/2 s.; Siméon, *Musard*; de Vinceilles, *Vendreuve*; L. Devouges, *Aurélia*; J. Vuillier, *Grenade*; d'Argenton, *Alarm*; Masson, *Ecouves*; Mory, *Anatolie*; de Pramont, *Follemprise*; Dutey, *Anisette*; Lecucq, *Sicell*; d'Armaillé, *Carloman II*.

Prix du Bois. — MM. J. de Sens, *The Albert*; Georges Off, *Vatel*; René Faucheur, *Torento*; ex-*Honfleur*; P. Caillaux, *Koster*; Bernhardt, *Bouron-Boudor*; H. de Vésian, *Gicolo*; Edouard Ribaucourt, *Grosvenor*, 1/2 s.; Blacque-Belair, *Rotrou*; comte de la Boutelière, *Biscaïen*; G. Ledat, *Pierrot*; de Lichtervelde, *Hollands*; baron H. Rivière, *Javelot*; de Breteuil, *Adour*.